

**MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS****ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
DANS L'AGGLOMERATION DE LA ROCHE DES ARNAUDS****A l'occasion de la réfection de toiture  
Rue du Jeu de Paume et Rue de l'Arcade à hauteur de Château**

**Le Maire de la commune de LA ROCHE DES ARNAUDS**

Vu la loi n° 83.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et des régions et l'article L.3221.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route et notamment les articles L.411.1 et 411.25,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,  
Vu la 8<sup>ème</sup> partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,  
Vu la demande de SB Charpente, sise Zone Artisanale à LA ROCHE DES ARNAUDS, du 24 août 2018,  
Considérant que pour permettre la réalisation des travaux susnommés, il y a lieu de réglementer la circulation due à l'installation d'un échafaudage côté rue du Jeu de Paume et un autre rue de l'Arcade au niveau du Château.

**ARRETE**

**Période du 27 août au 5 novembre 2018.**

**Article 1 :**

La circulation des véhicules sera interdite ponctuellement rue du Jeu de Paume et rue de l'Arcade à hauteur du Château du 27 août au 05 novembre 2018.

**Article 2 :**

Les véhicules légers pourront passer par d'autres rues du village.

**Article 3 :**

La Société SB Charpente mettra en place la signalisation réglementaire temporaire du chantier et l'entretiendra durant la période des travaux. Il en aura la charge et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 4 :**

La Société SB Charpente devra afficher le présent arrêté sur le chantier.

**Article 6 :**

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à

M. Le Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes  
SB Charpente

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A La Roche des Arnauds, le 24 août 2018

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

